

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

2020\_7\_6



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune ORADOUR

Séance du 21 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 21 octobre 2020 à 19h00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LAVERGNE Didier.

Présent(s) :

Mme BAILLARGEAU Corinne, M. BERTRAND Pascal, M. CLEMENT Bernard, Mme ECHAROUX Nadine, M. LAVERGNE Didier, Mme MAUFRAS Angélique, Mme MONToux Carole, M. SICARD Eric, M. SYLVESTRE Erwan, M. SYLVESTRE Thierry

Excusé(s) : M. BAILLARGEAU Olivier

Mme BAILLARGEAU Corinne a été nommée secrétaire.

Date de convocation :

14 octobre 2020

Date d'affichage :

14 octobre 2020

**OBJET :****Décision Modificative 2**

Le Maire, Didier LAVERGNE, présente au conseil municipal la nécessité de prendre une décision modificative pour le paiement du titre 954 du SDEG 16 concernant la pose et dépose des guirlandes 2019-2020 comme suit :

- Crédits à ouvrir  
Section d'Investissement, chapitre 23, Article 2315, Opération 142 (Pompe à eau Chillé) : 1350.23€
- Crédits à réduire  
Section d'Investissement, chapitre 23, Article 2315, Opération 136 : 1350.23€

Après en avoir délibéré, le conseil valide cette décision modificative.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Didier LAVERGNE

